

Serge Proulx

Professeur titulaire. École des médias. Université du Québec à Montréal.
Professeur associé. Télécom ParisTech.

La redéfinition du tiers secteur québécois à l'aune du militantisme technique

S. Proulx, J. Rueff et N. Lecomte (2007)

25

Attention, il s'agit d'un document de travail. Veuillez citer et vous référer à la version définitive :

S. Proulx, J. Rueff et N. Lecomte (2007) *La redéfinition du tiers secteur québécois à l'aune du militantisme technique* Hermès, 47, CNRS, Paris, p. 107-114.

Ce texte a été mis en ligne afin que les usagers du site Internet puissent avoir accès aux travaux de Serge Proulx. Les droits d'auteur des documents du site Internet [sergeproulx.info](http://www.sergeproulx.info) demeurent aux auteurs des textes et-ou aux détenteurs des droits. Les usagers peuvent télécharger et-ou imprimer une copie de n'importe quel texte présent sur [sergeproulx.info](http://www.sergeproulx.info) pour leur étude personnelle et non-marchande. Vous ne pouvez en aucun cas distribuer ce document ou l'utiliser à des fins lucratives. Vous êtes cependant invités à diriger les visiteurs vers [sergeproulx.info](http://www.sergeproulx.info) pour qu'ils accèdent aux textes.

Document téléchargé depuis <http://www.sergeproulx.info>

La redéfinition du tiers secteur québécois à l'aune du militantisme technique

Dans quelle mesure les médiations de la parole publique par divers dispositifs numériques permettent-elles le renouvellement des formes de délibérations collectives au sein des groupes associatifs ? Ces modifications concernent leurs formats, mais également leurs contenus. Nous examinerons plus spécifiquement cette seconde dimension en nous penchant sur l'un des acteurs majeurs de l'espace politique québécois : le mouvement associatif et citoyen qui prend au Québec l'appellation de « mouvement communautaire ». Il s'agit de comprendre comment ce mouvement, dans un contexte d'émergence de nouveaux collectifs technophiles orientés vers des pratiques d'usage et de politisation de technologies, redéfinit son identité, ses aspirations et ses pratiques dans la sphère publique¹.

Un rapide historique du tiers secteur au Québec dévoilera d'abord l'évolution de ces associations depuis les années 1960 et la nature de leurs revendications traditionnelles. En nous appuyant sur une théorisation de la démocratisation de la technique, nous analyserons ensuite les conditions de possibilité d'une ouverture de la *polis* à la *technê*, c'est-à-dire d'une extension de la participation politique à un domaine traditionnellement dévolu aux ingénieurs. Cet ancrage conceptuel devrait faciliter la compréhension de l'émergence de ces collectifs hétérodoxes d'activistes de la technique et la nécessité pour les groupes communautaires traditionnels (ou orthodoxes) de se repositionner politiquement et de redéfinir la nature de leurs actions.

Le tiers secteur au Québec

Le tiers secteur se distingue des sphères du marché et de l'État, en ce qu'il ne répond ni à la loi de l'offre et de la demande, ni à la logique de la régulation institutionnelle. À l'inverse des entreprises privées et des appareils gouvernementaux, les collectifs du tiers secteur n'adoptent pas un mode de fonctionnement *hétéronome*, fondé sur une dualité entre l'organisation et son public. En d'autres termes, le tiers secteur se caractérise par une négation de la rupture entre le producteur et le consommateur (dans la sphère marchande) ou entre le prestataire et l'utilisateur (dans la sphère étatique). Dans *Le don, la dette et l'identité* (2000), Jacques T. Godbout défend la thèse selon laquelle l'origine communautaire du tiers secteur expliquerait l'absence de cette coupure : « L'observation des conditions d'apparition des organismes du tiers secteur permet de constater qu'ils naissent justement souvent dans un contexte communautaire, c'est-à-dire sans cette distinction entre producteurs et usagers. » (p.100)

En tant que lieu de circulation des *liens primaires*ⁱⁱ, la communauté (familiale, villageoise) n'autoriserait pas la dissociation entre ceux qui agissent et ceux qui reçoivent. On notera l'usage québécois de l'appellation « secteur communautaire ». Les Québécois substituent aux dénominations « association », « organisation non-lucrative », « philanthropique » ou « charitable » le vocable « communautaire », ce terme apparaissant davantage approprié pour rendre compte de l'ancrage du tiers secteur dans les cultures locales.

Construction historique des groupes communautaires

C'est dans ce contexte culturel spécifique, lui-même issu de contingences historiques, que naît la forme québécoise du tiers secteur appelée « milieu communautaire ». Le Québec des années 1960 est marqué par une rupture émancipatrice : la *révolution tranquille*, caractérisée par un double mouvement d'appropriation de l'État, effectué sous l'impulsion des élites politiques d'une part, des syndicats d'autre part. Des groupes locaux saisissent cette opportunité pour remplacer les activités d'assistance sociale et de charité chrétienne, renouvelant par là même les liens entre l'État et la société civile. Les groupes communautaires s'apparentent d'abord à des comités de citoyens s'impliquant dans les quartiers populaires. La mise en place de services sociaux en faveur des populations défavorisées constitue alors leur objectif prioritaire (cliniques, garderies, copropriétés). Ces collectifs, très actifs dans l'arène politique, ont notamment contribué à ce que l'État québécois crée, dans les années 1970, un réseau de Centres Locaux de Services Communautaires (CLSC) mandatés par le gouvernement pour l'ensemble de la province. Les CLSC, d'abord coordonnés avec les comités de citoyens, ont ensuite été institutionnalisés, intégrant de fait directement dans leur structure bureaucratique plusieurs acteurs communautaires auparavant autonomes.

Sous une nouvelle forme, le tiers secteur québécois réapparaît dans les années 1980, alors que le gouvernement réduit drastiquement les financements de la santé et des services sociaux. Ces circonstances politiques favorisent ainsi le développement de nouveaux groupes communautaires, impliqués notamment dans le domaine de la santé mentale, dans la création de structures pour femmes maltraitées et pour jeunes en difficulté. Ces organismes rencontrent toutefois d'importantes difficultés de financement, créant une césure au sein du tiers secteur québécois, entre ces groupes *alternatifs*, faiblement subventionnés et les organismes *institutionnalisés*, soutenus par les politiques gouvernementales.

Après de nombreuses démarches auprès du gouvernement québécois, certains groupes parviennent à obtenir des financements plus importants, en lien direct avec leur propre mission sociale, tandis que d'autres se lancent dans des partenariats avec l'État, jouant alors le rôle du fournisseur de services à moindre coût. C'est dans ce contexte qu'est créé en 1995 par le gouvernement québécois, le Secrétariat à l'action communautaire autonome, ayant pour mandat de conseiller le gouvernement quant au soutien à apporter aux groupes communautaires. En 2001, une Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome est adoptée par le gouvernement québécoisⁱⁱⁱ, face à la pression des groupes communautaires ; elle introduit au début des années 1990, le modèle de l'économie sociale dans le tiers secteur québécois, appelant ce dernier à devenir un véritable créateur d'emplois.

Ce rapide historique témoigne de l'existence d'un rapport de coopération conflictuelle entre l'État et le mouvement communautaire en raison de tensions entre leurs objectifs respectifs. Selon la sociologue Deena White, l'histoire des organismes communautaires québécois illustre « la tendance de l'État à s'approprier les actions de la base et à les transformer de manière à ce qu'elles répondent aux objectifs définis par le gouvernement » et « d'un autre point de vue, (...) l'influence du mouvement communautaire sur l'État » (White 2001, p. 37). Les institutions gouvernementales essaient d'orienter l'action communautaire au nom d'une gestion rationnelle des fonds publics, tandis que les groupes cherchent à répondre à leurs perceptions des besoins sociaux des communautés locales, en accord avec une idéologie visant la justice et l'intégration sociales.

Des militants de la technique

Les groupes associatifs québécois continuent aujourd'hui à se positionner par rapport à l'État, mais doivent également prendre en compte l'arrivée de groupes technophiles revendiquant eux aussi une appartenance communautaire. Les groupes communautaires, à l'instar du groupe pionnier *Communautique*, sont généralement sensibles à la démocratisation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) (Proulx, Lecomte, Rueff 2006). Tout en se prononçant volontiers contre la « fracture numérique », ils n'explorent pas nécessairement les enjeux sociaux et politiques inhérents à la conception technologique.

Or, l'innovation mobilisant les technologies numériques semble rendre possible une rupture avec le modèle « rogérien » de la diffusion (Rogers 1995). Selon Dominique Cardon (2005), « la possibilité de communiquer, de produire et d'échanger avec les TIC [...] souligne la dimension active, symétrique et participative de leur engagement avec les technologies ». Les dispositifs informatiques n'entraînent pas mécaniquement une évolution des pratiques sociales. Ils offrent cependant aux acteurs la possibilité de renouveler les modes d'organisation, de coopération et de communication. Quand les usagers collaborent entre eux pour créer (ou modifier) une technologie, se faisant par là même concepteurs, ils participent à une « innovation horizontale » (Von Hippel 2002). Il s'agit d'un processus relevant non pas de la planification des ingénieurs, mais des manipulations exploratoires du grand nombre.

En plus d'une habileté technique, les usagers innovateurs acquièrent dans ce cadre une compréhension avancée des technologies. Ils développent un rapport participatif aux objets techniques, lui-même fondé sur une représentation originale de la culture technique, qui a la particularité d'attribuer des propriétés sociales et politiques aux dispositifs numériques^{iv}. Loin d'être des outils neutres, les TIC intègreraient des valeurs qu'il faudrait interroger, voire corriger. La pratique des usagers innovateurs revient alors implicitement à questionner et à réinventer les contenus normatifs de ces projets techno-informatiques. En critiquant les prescriptions institutionnelles des entrepreneurs à l'oeuvre dans les produits technologiques, ils les soumettent à la délibération collective. En ce sens, ils s'apparentent à des militants de la technique.

Au Québec, il existe aujourd'hui de nombreuses organisations tournées vers les nouvelles technologies, affirmant leur filiation au tiers secteur communautaire. Réunissant majoritairement des bénévoles, ces groupes développent des actions de communication pour promouvoir l'informatique libre, non-proprétaire (*Facil*^v), contribuent à la

réalisation de logiciels libres, tout en assurant des services de support aux organisations engagées socialement (*Koumbit*^{vi}), multiplient les points d'accès gratuits au WiFi dans les espaces publics, en construisant des partenariats avec des organisations nombreuses et diversifiées (*Île sans fil*^{vii}) ou encore favorisent la diffusion des normes de la W3C pour améliorer la standardisation et l'accessibilité du Web (*W3Québec*^{viii}). Ces groupes sont autant d'exemples démontrant la réalité de ce mouvement de politisation de la technique. La naissance de cette nouvelle forme d'activisme suscite des tensions dans le tiers secteur québécois. Bien que revendiquant une filiation communautaire, les militants de la technique s'en distinguent par des contributions originales tant au niveau des modes d'organisation que des représentations. Plusieurs éléments semblent structurer les différences et controverses entre les deux types de groupes : l'enracinement local du mouvement communautaire, sa structure hiérarchique, le mode de financement et les représentations de la technique.

Organisation communautaire

Pour les acteurs que Bourdieu (1984) définirait comme orthodoxes, les organisations communautaires ne naissent pas d'un contrat rationnel entre individus mais au contraire de solidarités (affectives ou traditionnelles), développées dans le cadre de communautés locales, ancrées géographiquement. Cette caractérisation du communautaire – qu'elle soit putative ou non – provoque de vives réactions de la part des hétérodoxes. Elle est vécue comme un déni de reconnaissance, dans la mesure où elle conduit *de facto* à exclure les militants de la technique du mouvement communautaire. Les collectifs technophiles ne constituant pas des ramifications de cultures locales délimitées géographiquement, ils ne pourraient prétendre appartenir au milieu communautaire.

Les militants de la technique critiquent également la forme organisationnelle des organismes communautaires, et notamment la verticalité de leur structure hiérarchique. En participant aux « innovations horizontales », les groupes hétérodoxes créent de véritables alternatives au niveau des modes d'organisation, de coopération et de communication. Ils exploitent les opportunités technologiques pour développer de nouvelles modalités collaboratives, fondées sur l'autonomie des acteurs, le partage informationnel et les réseaux cognitifs (voir Conein 2004). Leurs pratiques incitent donc à questionner l'ordonnement des groupes constitués.

Bien qu'ils puissent signer des ententes de contributions (accordées dans le but d'obtenir des résultats précis ou des livrables spécifiques) et des contrats privés, les organismes communautaires fonctionnent essentiellement à l'aide des subventions gouvernementales (financements sans obligation de résultats). Ce système présente l'avantage de les soustraire aux lois du marché. Dans la mesure où l'État reconnaît la légitimité de leurs missions sociales – après d'importantes négociations toujours à recommencer – les groupes communautaires bénéficient pour des périodes de temps déterminées, des fonds nécessaires à leurs activités, que celles-ci soient rentables ou non^{ix}.

En même temps, ce mécanisme de répartition entretient une situation de dépendance, l'action communautaire étant suspendue aux aléas des politiques publiques. Pour échapper à cette « épée de Damoclès », les militants de la technique recourent au bénévolat et à ses rétributions symboliques. Ils substituent de cette manière aux aides financières publiques une espèce « d'économie de la notoriété ». Le financement des groupes hétérodoxes demeure toutefois une source de préoccupations permanentes. Le

défi économique consiste à inventer de nouveaux modèles fondés sur des principes de justice et de distribution égalitaire entre travailleurs qui, en même temps, maintiendraient leur indépendance à l'égard de l'État.

Des représentations hétérogènes de la technique

Les groupes traditionnels adhèrent à la thèse de l'instrumentalisation de la technique. Les dispositifs informatiques seraient des moyens neutres, grâce auxquels ils pourraient réaliser plus efficacement leur mission traditionnelle. Deux conséquences découlent de cette représentation. Elle réduit d'abord l'appropriation communautaire à la problématique de l'accès^x. La signification des technologies étant relative aux finalités d'usage, la participation au processus d'innovation perdrait son sens : seule la démocratisation de l'accès importerait dans cette logique. De plus, cette conception revient indirectement à assimiler les militants de la technique à des « fournisseurs de services », ayant pour simple fonction d'assurer l'accessibilité technologique et la présence de formations. Contrairement à l'orthodoxie communautaire, leur vocation ne serait ni sociale, ni politique. En fait, il s'agirait définitivement de deux cultures hétérogènes, l'une sociale et l'autre technique.

Les militants de la technique refusent cette coupure, parce qu'ils appréhendent la sphère technique comme un domaine appartenant de droit à l'action communautaire. Ils suggèrent de penser les technologies numériques non pas comme des outils, mais comme des éléments culturels^{xi}. Or, considérer la technique en tant que culture c'est refuser d'en faire une matérialité neutre, subordonnée aux intentions des acteurs. C'est aussi souligner l'existence de ses attributs sociaux et politiques. Les dispositifs informatiques s'apparenteraient alors à des médias incarnant des contenus normatifs.

Cette perspective offre une source de légitimité aux acteurs soucieux des problématiques techniques. Si les technologies s'avéraient être des réalités culturelles, il faudrait cesser de les imaginer comme des îlots préservés de l'agitation humaine. Parce qu'elles s'articulent aux enjeux sociopolitiques, elles appartiendraient de droit au domaine de l'action communautaire. Par conséquent, identifier la technologie à une culture reviendrait à réintégrer la technique dans le champ communautaire.

Une transformation de la sphère publique ?

En évoquant ces controverses propres au tiers secteur québécois, l'on peut s'interroger sur leur signification sociopolitique. Ne sont-elles pas les signes d'une transformation sensible de la sphère publique ? N'indiquent-elles pas l'apparition de nouvelles problématiques politiques, d'une part, et le développement de formes inédites de participation civique, d'autre part ? Nous formulons l'hypothèse d'une inflexion dans les délibérations collectives, dont les symptômes seraient les tensions entre groupes communautaires et militants de la technique. Les contradictions mentionnées plus haut manifesterait la présence d'un mouvement de politisation de la technique. Les hétérodoxes seraient à l'avant-garde de cette évolution, exigeant par là même une redéfinition de l'orthodoxie communautaire. Ils susciteraient une implication citoyenne dans les processus d'innovation et de diffusion, imposant simultanément une démocratisation des questions techniques.

Les travaux philosophiques d'Andrew Feenberg mettent en lumière cette perspective politique : « Plutôt que pour une démocratie “forte”, je plaiderai en faveur d'une démocratie profonde qui implique une stratégie combinant la rationalisation démocratique des codes techniques et le contrôle électoral sur les institutions techniques. Une démocratisation profonde changerait la structure et la base cognitive du management et de l'expertise. L'autorité en viendrait à privilégier les capacités d'action humaine dans les domaines sociaux technicisés. La démocratie profonde offre une alternative à la technocratie. Plutôt que de faire figure d'anomalie et d'interférence abusive, la participation civique apparaîtrait normale et serait intégrée dans les procédures standard de l'invention technicienne. » (Feenberg 2002, p.128) Cette extension de la démocratie aurait pour effet de contredire l'ordre technocratique dans le domaine des technologies. Peut-être se joue-t-il aujourd'hui la revanche du « citoyen bricoleur » contre l'ingénieur expert...

Références bibliographiques

- BOURDIEU, P., « Quelques propriétés des champs » in *Questions de sociologie*, Minit, Paris: 1984, p. 113-120.
- CARDON, D., « Innovation par l'usage » in Alain Ambrosi, Valérie Peugeot et Daniel Pimienta, dir., *Enjeux de mots*, C&F éditions, Paris: 2005.
- CONEIN, B., « Cognition distribuée, groupe social et technologie cognitive » in *Réseaux*, 124, Paris: 2004, p. 53-79.
- FEENBERG, A., *(Re)penser la technique*, La Découverte, Paris: 2004.
- GODBOUT, J.T., *Le don, la dette et l'identité*, La Découverte, Paris: 2000.
- PROULX, S., « Trajectoires d'usages des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir », *Annales des télécommunications*, tome 57, no. 3-4, Paris, 2002, p. 180-189.
- PROULX, S., LECOMTE, N., RUEFF, J., *Une monographie de Communautique*, Notes de recherches du CIRST, 2006, 40 pages (en ligne). Disponible sur <<http://www.cirst.uqam.ca/publications/pubcirst.asp?p=note>> (consulté le 14 septembre 2006)
- ROGERS, E., *Diffusion of Innovation*, Fourth Edition, The Free Press, New York: 1995.
- SIMONDON, G., *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, Paris: 2001.
- VON HIPPEL, E., « Horizontal Innovation Networks - By and For Users », 2002 (en ligne). Disponible sur <<http://web.mit.edu/evhippel/www/papers.htm>> (consulté le 19 octobre 2006)
- WHITE, D., « Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie: l'état et le secteur communautaire au Québec », in *Canadian Journal of Policy Research*, vol. 2, no. 2, 2001, p. 34-45.
- WINNER, L., *La baleine et le réacteur*, Descartes & Cie, Paris: 2002.

NOTES

- i Cette analyse s'appuie sur des matériaux produits à l'intérieur d'un programme de recherche réalisé au sein du LabCMO et financé par le Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (CRSH). Nous tenons à remercier Stéphane Couture, Anne Goldenberg et Alison Powell, doctorants et assistants de recherche, qui ont également participé à la réalisation de ce programme.
- ii Les sociologues de l'école de Chicago opèrent une distinction entre les rapports sociaux primaires et secondaires. Les sentiments des acteurs (ou les conventions) fondent les premiers alors que les seconds reposent sur des intérêts rationnels.
- iii Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Gouvernement du Québec, septembre 2001.
- iv Les analyses de Langdon Winner démontrent l'existence possible de propriétés politiques dans les artefacts techniques (Winner 2002 : 45-74).
- v facil.qc.ca/
- vi koumbit.org/
- vii www.ilesansfil.org/tiki-index.php
- viii w3qc.org/
- ix Cette analyse ne concerne évidemment pas les entreprises de l'économie sociale. Pour plus amples informations à ce sujet, consulter (White 2001 : 41-42).
- x L'accès n'est en réalité qu'une condition préalable à l'appropriation (Proulx 2002).
- xi Les intuitions des acteurs sont ici très proches des analyses de Gilbert Simondon. Ce philosophe refuse en effet la coupure entre culture et technique (Simondon 2001).